



Ecole Sainte-Thérèse
11 Côte aux Goupils
22170 CHATELAUDREN-POUAGAT
02 96 74 17 86

eco22.ste-therese.plouagat@e-c.bzh

www.ecolesaintethereseplouagat.fr

<https://www.instagram.com/ecolesaintethereseplouagat/>

<https://www.facebook.com/OgecApelplouagatecolesainttherese>

**C'est la rentrée
2026 - 2027 !**

Chers parents,

Les vacances commencent à peine et nous pensons déjà à la rentrée prochaine. Aussi, il est temps de vous transmettre quelques informations pratiques liées à la scolarité de votre ou de vos enfants.

Accueil rentrée

La rentrée est fixée au **Mardi 02 septembre 2026**. Habituellement, enfants et parents, se retrouvent dans la cour de récréation autour d'un café entre 8 h 45 et 9 heures 15. C'est aussi un temps où les parents peuvent prendre contact avec les enseignantes et les différents parents membres des associations.

Organisation pédagogique

Classe TPS, PS, MS, GS: Julie Janecka aidée par **Géraldine Huet, ASEM**

Classe TPS, PS, MS, GS: Cécile Fouliard (remplacée par Aurore Salliou) et

Rose-Marie Le Calvez aidée par **Laetitia Coutellec, ASEM**

Rose-Marie sera en classe le lundi et le jeudi et Aurore le mardi et le vendredi

Classe CP : Anne-Cécile Touzé et Thierry Daveau,

Thierry sera en classe le lundi et mardi et Anne-Cécile le jeudi et le vendredi.

Anne-Cécile bénéficiera d'un temps de décharge administrative supplémentaire (2 jours par période) :

C'est Thierry qui assurera ce temps en classe avec les élèves

Classe CE1/CE2 Marie Aubert et Emmanuelle Guernion

Marie travaille à $\frac{3}{4}$ temps. Elle sera remplacée par **Emmanuelle** le jeudi

Classe CE2/CM1 : Marion Saliou et Jade Lobert

Marion sera à $\frac{3}{4}$ temps : Elle sera remplacée par **Jade** le mardi.

Classe de CM1/CM2 : Christelle Le Foll et Aurore Salliou

Christelle sera en classe le mardi et le vendredi et Aurore le lundi et le jeudi.

Décharge de direction : le lundi matin et le mardi matin.



Il y aura également 2 AESH au sein de l'école : Madame Virginie Caillet dans la classe de CE2/CM1 et une autre personne en classe de CP dont nous attendons la nomination.
Marjorie Eouzan (ASEM) sera en renfort dans les classes le matin et en fin d'après- midi



Horaires de l'école

ATTENTION CHANGEMENT



Voici les horaires à respecter

HORAIRES POUR TOUTES LES CLASSES à compter de septembre 2026

garderie : 7h30 -8h30 **accueil : 8h30 -8h40** **8h40 : début de la classe**

11h45 : fin de la matinée 13h20 : reprise de la classe

fin de la classe : 16h30 **début de la garderie : 16h40**

Accueil échelonné : 8h30 -8h40 : directement aux portes des classes pour les élèves de PS et MS et GS

Pour les élèves des classes de l'étage (classe de Marie et Emmanuelle et classe de Thierry et Anne-Cécile, l'accueil du matin et la sortie du soir se fera au portail du haut aux mêmes horaires.

Pour les parents des primaires, merci de laisser vos enfants à l'entrée de l'école et de ne pas entrer sur la cour.

*Penser aussi à arriver **AVANT 8h40** afin que votre enfant commence sa journée dans de bonnes conditions.*

Horaires de classe : Matin 8h40 -11h45

Après-midi 13h20 – 16h30

Un enfant de maternelle n'a pas le droit de quitter l'école sans être accompagné par un adulte. Seules les enseignantes ouvrent le portail et assurent ainsi les surveillances de sortie. Les enfants qui rentrent à la maison le midi devront être récupérés pour **11h50 au plus tard**, sinon ils seront conduits à la cantine.

Pour les enfants de primaire autorisés à sortir seul de l'école, une autorisation sera indispensable.

Pour les enfants qui mangent à la maison, leur retour à l'école se fera pour 13h10 au plus tôt.
Au retour de l'école, une enseignante ouvrira le portail à distance. Merci de bien refermer le portail.



Sécurité aux abords de l'école



Pour des raisons de sécurité, **aucun enfant** ne doit être **déposé et laissé seul** sur la cour de l'école si aucune enseignante ne s'y trouve. (le matin à 8h30 ainsi que le midi au retour du repas).

Les écoles doivent être désormais fermées à clefs lors des temps de classe. **Il est donc important que vous respectiez les horaires du matin notamment pour déposer les enfants.**

Le portail ferme à la sonnerie des primaires à 8h40 (pour les maternelles et les primaires.) Merci d'anticiper votre arrivée.

Circulation aux abords de l'école :

Pour la sécurité de vos enfants, merci de respecter les panneaux de circulation implantés ainsi que les places de parkings. Il vous est possible de **DEPOSER** votre enfant devant le portail (pour les primaires uniquement) en vous rangeant sur le côté pour laisser la circulation se faire (dépose minute)

Mais aucun cas d'y stationner, NI de stationner derrière les voitures des enseignantes devant le portail du haut.



Transport Scolaire



Les personnes souhaitant utiliser le transport communal doivent s'adresser à la mairie de Châtaudren-Plouagat. Le transport est assuré tous les jours de classe. Le car passera à 16h40 pour récupérer les enfants le soir.

Tarifs transport scolaire 2026-2027	
Facturation annuelle – payable dès l'inscription	
Forfait d'inscription au transport	140€
Forfait d'inscription au transport 3ème enfant (1)	55€
Forfait d'inscription au transport à partir du 4ème enfant(1)	gratuit
Facturation mensuelle	
prix d'un trajet	0.48€
A partir du 3ème enfant	0.24€

Restaurant scolaire



Les élèves déjeuneront à la cantine municipale pour ceux qui le souhaitent. Le tarif du repas est fixé selon le tableau ci-dessous :

2026-2027	QF<1 000€	1000≤QF≤1 600€	QF>1 600€
Tarif commune	1,00€	3.30€	3.45€
Tarif communes extérieures	1,00€ *	5.30€	5.55€
adulte	8.50€		
Repas occasionnel commune	5.40€		
Repas occasionnel communes extérieures	7.80€		
PAI	1.05€		
Forfait	4 jours		

*Pour les enfants résidant dans les communes extérieures, n'ayant pas conventionné avec la commune de Châtaudren-Plouagat, ces familles ont un reste à payer par repas de 0.55€

Les enfants qui mangent à la cantine **doivent obligatoirement** être inscrits auprès de la mairie et via le portail famille : <https://chatelaudren-plouagat.belamiportailfamille.fr/>

Garderie

Le matin, elle accueillera les enfants à partir de **7 h 30** et sera assurée par Géraldine (ASEM au sein de l'école) dans la salle de sieste. Nous vous précisons que tout enfant arrivant avant 8 h 30 doit se rendre à la garderie. : Vous devez sonner, vous présentez et Géraldine vous ouvrira. **Merci de bien refermer la porte derrière vous**

Aucun enfant n'est autorisé à rester seul devant le portail, l'école n'est pas responsable de la surveillance sur le parking

Le soir, elle commencera à 16h40 fonctionnera jusqu'à **19h00** et sera assurée par les ASEM : Géraldine pour les maternelles et Laetitia et Marjorie pour les primaires (temps séparé jusque 17h45).

Possibilité pour les primaires de commencer les devoirs en autonomie sous la surveillance de Laetitia en CE2/CM et Marjorie en CP/CE1) : Attention ce temps d'aide aux devoirs ne remplace pas le temps de suivi par les parents à la maison. (pas d'aide aux devoirs le vendredi soir)

Le premier créneau horaire sera de 16h40 à 17h00 est facturé 0.95 cents puis la facturation se fera ensuite toutes les demi-heure.

Coût : 0.95 € la demi-heure. Toute demi-heure commencée sera facturée.

Tout dépassement d'horaire (au-delà de 19h00) sera facturé 5 € le quart d'heure par enfant.

Le goûter sera fourni par la famille. Si votre enfant oublie son goûter, l'école lui fournira mais celui-ci vous sera facturé **1 euro** : cela doit être occasionnel !

Depuis septembre 2024, un nouveau système de pointage de garderie est mis en place : les ASEMS sont équipées de douchettes avec un listing de codes-barres pour badger les enfants. La facturation commence lorsque vous sonnez à l'interphone le matin et se termine lorsque vous sonnez le soir à l'interphone.

La sonnerie retentira à compter de 16h40. Tout enfant présent sur la cour lors de la sonnerie à 16h40 sera compté automatiquement en garderie le soir.

Lorsque vous arrivez le soir, n'hésitez pas à entrer sur la cour après avoir sonné.

Scolarité



Les frais de scolarité s'élèvent à **280 euros** par an et par enfant

Pour simplifier le paiement de la scolarité, celui-ci se fait pour tous par prélèvement automatique sur 10 mois à compter du mois d'octobre 2026.

Si vous avez fourni un RIB l'an dernier et qu'il n'y a pas de changement, vous n'avez rien à faire. Le cas contraire, merci de fournir un RIB à la rentrée.

Chaque mensualité comprendra les frais de scolarité (280 euros) ainsi que le coût des fichiers scolaires de la MS au CM2. Les fichiers seront prélevés en entier sur le premier prélèvement.

Vous recevrez la facture de scolarité annuelle courant septembre.

Absence des élèves

Si votre enfant manque momentanément l'école, nous vous demandons de bien vouloir nous **prévenir**, par écrit ou par téléphone, ou via Educartable et d'indiquer les motifs de son absence. Les parents dont les enfants doivent régulièrement quitter l'école sur temps scolaire (orthophoniste...) voudront bien se faire connaître auprès de leur enseignante.

Toute absence, même d'une demi-journée, doit être justifiée par un écrit (billet d'absence, mail ou message sur educartable).

Les absences de longue durée (pour convenance personnelle) seront automatiquement signalées à l'Inspection Académique pour les enfants de primaire. Un formulaire est à remplir dans ce cas et à demander auprès de la direction AVANT le départ, comme indiqué dans le règlement intérieur.

ACCUEIL DES TPS (nés en 2024)

Les enfants de TPS (nés en 2024) seront accueillis le lundi matin et le jeudi matin tout le premier trimestre. A compter de janvier 2027, ils seront accueillis tous les matins puis toute la journée le mois de leur 3 ans. Cet accueil fait suite à un échange entre l'enseignante et la famille.

REUNION DE CLASSE

Pour cette rentrée nous gardons le format proposé l'an dernier :

1 date et 30 min de présentation

1 seule date pour toutes les réunions de classe

Le jeudi 10 septembre

A la rentrée vous recevrez un message via educartable pour vous inscrire. Des temps de 30 min seront proposés dans les classes pour présenter la vie de la classe, les projets, l'organisation, le matériel.....(17h,17h30,18h,18h30)

Votre enfant devra être présent avec vous afin d'être acteur de cette réunion pendant 30 min.

La garderie sera bien sur ouverte si besoin pour les autres enfants de la fratrie.

COMMUNICATION ET INFOS DE L'ECOLE

L'école est munie de plusieurs moyens de communication et d'informations



Le site internet de l'école [CLIC](#)

Le journal de l'école : [CLIC](#)

La page Facebook : [CLIC](#)

La page Instagram [CLIC](#)



La communication pour la direction se fera prioritairement par mail :

eco22.ste-therese.plouagat@enseignement-catholique.bzh

et/ou par téléphone à l'école au : 02-96-74-17-86

La communication pour toutes les classes pour la rentrée se fera par EDUCARTABLE :

Les codes pour les nouveaux élèves seront donnés à la rentrée aux enfants.

Les deux parents peuvent être inscrits sur l'application



Le dialogue est une condition de réussite de votre enfant. L'équipe est donc à votre disposition pour échanger sur son travail, si vous le souhaitez, n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec l'enseignante concernée.

Petit rappel du règlement intérieur concernant l'utilisation de l'application

L'application EDUCARTABLE est un outil professionnel : Les enseignants ne prennent pas connaissance des messages durant le week-end ou en soirée en semaine.

L'aîné de la fratrie possède aussi un petit cahier jaune de correspondance dans son cartable : il sert principalement lors de ventes pour les bons de commande et les transferts de règlements.

LISTE DE FOURNITURES

Vous pouvez retrouver les listes de fournitures des classes directement sur le site de l'école, onglet les classes



PROJET DE L'ANNEE

Le cirque sera présent au sein de l'école du 14 au 26 juin avec spectacle des enfants le vendredi 18 juin et le vendredi 25 juin.

Une participation sera demandée aux famille par enfant.

De plus amples renseignements vous seront donnés à la rentrée

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES :

A garder précieusement !

Rentrée des élèves	<i>Mardi 02 septembre</i>
Toussaint	Vendredi 16 octobre 2026 au Lundi 2 novembre 2026
Noël	Vendredi 18 décembre 2026 au Lundi 04 janvier 2027
Hiver	Vendredi 19 février 2027 au Lundi 8 mars 2027
Printemps	Vendredi 16 avril 2027 au Lundi 03 mai 2027
Pont de l'ascension	Du mardi 5 mai 2027 au Lundi 10 mai 2027
Fin des classes	Vendredi 02 juillet 2027

Le départ en vacances a lieu après la classe, le jour indiqué,
La reprise des cours le matin des jours indiqués.



Les médicaments sont interdits à l'école.

(B.O. HS du 6 janvier 2000)

Pensez qu'on ne sait pas qui les avale vraiment. Les élèves peuvent également se les faire goûter !

Ceux prescrits, dans le cadre d'un P.A.I (projet d'accueil individualisé), peuvent être donnés lors de pathologies lourdes.

Les enseignantes ne sont pas habilitées à en donner.



Pour les enfants ayant déjà un PAI en 2024/2025, un formulaire est à remplir pour le renouvellement pour la prochaine année scolaire

VÊTEMENTS et FOURNITURES

Veuillez marquer les habits de vos enfants pour éviter les échanges. (De plus en plus d'élèves possèdent les mêmes vêtements !)

